



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 29/06/2009

DATE DE LA CONVOCATION : 16/06/2009

DATE D'AFFICHAGE : 16/06/2009

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	16

L'an deux mille neuf, le vingt neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS :** MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, Mmes FONTVIEILLE Françoise, PALMIER Sandrine, M. LYON Christophe, MRS GALICHET Eric, DACHEUX Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

**ABSENTS :** Mme BECARD Éliane avec pouvoir donné à M. DELORME, M. PARDON Daniel avec pouvoir donné à M. GRANGE, M.BACCONIN Stéphane avec pouvoir donné à Mme CUSSIERE, M.THOMAS André avec pouvoir donné à Mme FONTVIEILLE, Mme DUFOUR Françoise avec pouvoir donné à Mme BOSCO, Mme LYONNET Joëlle avec pouvoir donné à M. DUPIN, M. ARTAUD.

Mme CUSSIERE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil du 26 mai 2009.

Séance ouverte à 20h45.

## **Tènement BIVON :**

M.Régny et M. le DGS ont refait l'historique de ce tènement et des difficultés s'y rapportant.

Après avoir rencontré l'acheteur et le promoteur, M..Le maire et la commission technique sont tombés d'accord sur un principe de négociation. Nous attendons la réponse du promoteur.

M.le maire sollicite une délibération indiquant que la municipalité abandonne son droit de préemption, achète le four et l'immeuble Grivot, démolit les deux tènements et revend à l'acheteur au prix coutant.

L'immeuble Grivot sera acheté par la commune au prix de 28 000 E.

Vote à l'unanimité.

## **Marchés publics :**

2

- Choix d'un bureau d'études pour le dossier de la ZAC du Levant. : PL.Frécon nous informe que 3 sociétés ont répondu mais seulement deux sociétés sur les trois qui ont participé à l'appel d'offre ont été retenues. Un complément d'information leur est demandé .
- Choix d'un prestataire pour le suivi de l'épandage des boues de la station. Deux candidats, GES et la Saur qui propose la prestation en avenant au contrat d'affermage (se terminant en 2016) à renégocier.

## **Compte rendu des commissions :**

- **Scolaire** : Mme Michel rappelle au conseil l'inauguration d'une mosaïque faite par les enfants de la maternelle, le jeudi 2 juillet à 18h15.

Les enseignants remercient les employés communaux et la municipalité, pour les travaux effectués avec compétence et gentillesse.

- Mme Michel signale qu'un problème de garderie se pose à l'école maternelle car les enfants y sont très nombreux et que lors de la prochaine commission des affaires scolaires, il conviendrait de trouver des solutions qui pourraient être de menacer de faire payer les parents qui ne peuvent justifier d'un emploi mais qui laissent leurs enfants à la garderie.
- M.Dacheux rétorque qu'il trouve cela anormal, que certains parents peuvent travailler à leur domicile, comme c'est son cas et avoir besoin de la garderie gratuite. Il a précisé qu'il serait peut-être souhaitable d'embaucher une personne à temps partiel. M. Le DGS n'envisage pas pour le moment cette création d'emploi.

**Restaurant scolaire** : lors de la commission technique il a été proposé de choisir trois architectes pour ce projet.

M.Joninon a rencontré Mme.Laurendon pour l'achat du terrain de 350 m<sup>2</sup> jouxtant l'école. Il semblerait qu'une négociation soit en bonne voie. La même démarche sera effectuée auprès de M. PARDON pour acquérir 100 m<sup>2</sup> supplémentaires.

## **Forages de Chassagny :**

Lors de la dernière commission, M. le DGS avait refait l'historique de ces forages. Le débit pouvant aller de 300m<sup>3</sup>/jour en continu à 600m<sup>3</sup>/jour à titre exceptionnel, pourrait couvrir la consommation de la totalité de Balbigny en cas de besoin. le Conseil valide le principe de poursuivre les travaux pour exploiter le dernier forage.

## **Internet au sein de la Communauté de Communes :**

Le projet à l'origine n'avait pas retenu tous les suffrages en raison du coût. Par conséquent, lors de son prochain conseil la COBY va proposer de prendre à sa charge le coût de la création du site. Il resterait à la charge de chaque commune les frais de maintenance et d'hébergement qui s'élèveraient environ à 200 euros par an.

E.Galichet et S.Palmier font un compte-rendu de la réunion à la communauté de Communes sur le sujet en précisant qu'il faut régulièrement alimenter les données, que cela nécessite un gros travail de mise à jour.

M. DUPIN propose que l'actualisation du site internet soit confiée au secrétariat de la Mairie.

Les associations auront un accès direct au site et pourront indiquer les manifestations, les fêtes ....

### **Terrain Vernay près du Collège :**

Jean DELORME a rappelé que M.Vernay était vendeur du terrain jouxtant le collège. L'assemblée a demandé à quoi pouvait être utilisé ce terrain.

Il a été précisé que M.Vernay ne pouvait le vendre qu'à la commune, ou à un organisme pouvant y édifier un équipement à vocation sociale ou culturel, ce terrain étant en zone UL du PLU.

Un débat c'est instauré entre les compétences du conseil général et celle de la commune concernant un agrandissement du collège et la construction d'un gymnase. Cette question pourra être étudiée quand le Conseil Général aura un projet.

### **Subvention points noirs :**

Une délibération sollicitant une aide pour la résorption des points noirs pourrait être demandée au Conseil Général pour la maison BIVON, la maison GRIVOT et pour le quai couvert de la Gare.

Adopté à l'Unanimité.

### **Convention avec le siel pour la fourniture des données cadastrales :**

Adopté à l'Unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Compte rendu de la réunion avec le CG à propos du rond sortie nord de Balbigny :**

M. le DGS fait circuler un plan nous montrant l'endroit où serait implanté ce rond point qui sera réalisé en 2011.

**ACQUISITION TERRAINS DE LA GARE :** M.Régny nous a informé que Réseau ferré de France donnait son accord pour nous vendre 3464 m de terrain à 7,00 €/m<sup>2</sup> soit 24 248 €.

Délibération : unanimité pour l'achat.

M.Dacheux a signalé qu'il était dangereux d'envoyer les enfants du centre de loisirs au Mille Club car le préau a été fragilisé par les inondations de novembre dernier.

M. Le DGS informe que des contreforts allaient être installés côté Loire pour sécuriser l'ensemble.

### **Terrains de la ville de Paris jouxtant la station d'épuration :**

M le maire demande l'accord du conseil pour l'achat de ce terrain à la SAFER, dans la perspective d'augmenter la capacité de la station à court terme. Superficie 7740 m<sup>2</sup> au prix de 3300 €.

Approuvé à l'unanimité.

### **Ravalement de la façade maison GIRAUD, :**

M.Delorme nous a donné le montant d'un devis qui n'a pas été retenu. Une autre consultation a été demandée et la commission se réunira en septembre pour la visite du logement à l'étage qui pourrait être réhabilité et loué.

### **Lotissement Allée des Chênes :**

Les propriétaires co-lotis et le lotisseur demandent la rétrocession des chaussées et des réseaux à la commune.

Approbaton à l'unanimité.

### **Subvention aux boulistes :**

M.Grange a reçu un courrier sollicitant une subvention "l'amicale Boulistes". Le Conseil rappelle qu'au même titre que les autres associations, cette dernière devrait fournir un bilan financier pour obtenir une éventuelle subvention.

### **Subvention pour l'OVE :**

Une subvention de 50 € avait été demandée et a été approuvée pour le voyage d'un enfant.

M. Chr. Lyon donne un compte-rendu de l'assemblée générale du club FINERBAL et évoque en particulier les points suivants.

- La demande de réfection du stade du port (problème de sécurité)
- Eclairage du stade d'entraînement de Valenciennes (point sur lequel monsieur A. Grange a précisé que la mairie avait reçu par écrit une telle demande) électrification rendue nécessaire par la perspective d'un développement durable de l'activité du centre de loisir dans les locaux du terrain du bord de Loire.

M.DUPIN nous a fait un compte rendu sur Natura 2000 : Il est regrettable que sur 14 communes, seules 6 se sentent concernées.

B.BOSCO signale que le topo-guide allait sortir fin juillet.

F.FONTVIEILLE demande qui gère les panneaux indicateurs signalant les commerces. Pourquoi ne sont-ils pas tous sur le même modèle.

La réunion des associations pour le planning des salles est prévue le 19 septembre.

La séance a été levée à 23h05.

*Signatures des membres du conseil municipal*

## **ADHESION AU SERVICE DE FOURNITURE DE DONNEES CADASTRALES ET CARTOGRAPHIQUES INFORMATISEES MIS EN PLACE PAR LE SIEL.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le SIEL cadastrales et cartographiques informatisées.

Dans le cadre de sa mission de coordination des conventions de numérisation du cadastre, et conformément à ses statuts (articles 2-IV et 2 – V), le Syndicat intercommunal intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé, notamment l'achat des fichiers cadastraux (MAJIC).

Lors de leurs réunions du 28 octobre et 13 décembre 2002, le Bureau et le Comité du SIEL ont décidé la mise en place d'un service spécifique, englobant les interventions suivantes :

- 1) Assistance à la rédaction des demandes d'avis à la CNIL.
- 2) Achat des fichiers MAJIC annuellement et gestion des actes d'engagement avec la Direction Générale des Impôts.
- 3) Mise en forme et extraction des données MAJIC pour chaque commune.
- 4) Création et distribution sur CD-ROM des données MAJIC. La distribution pourra se faire directement auprès des prestataires informatiques s'ils sont connus. Le SIEL gèrera également les documents relatifs aux clauses de confidentialité avec ces prestataires.
- 5) Fourniture d'un visualisateur des données MAJIC.
- 6) Fourniture des données cartographiques disponibles au SIEL, susceptibles d'intéresser ses adhérents fond de plan cadastraux, réseaux électriques BT et MT, réseaux d'éclairage public, données de consommation du parc d'éclairage public. Sous réserve de disponibilité de ces données et d'une demande spécifique, le SIEL s'engage à les fournir sur support informatique avec les moyens logiciels nécessaires à leur visualisation (pour les données graphiques). Un tirage de plan papier pourra également être fourni aux communes ne disposant pas de traceur.
- 7) Transformation de fichiers cartographiques simples (sans base de données associée et hors format EDIGEO) dans les formats standards gérés par le SIEL : dxf (fichier d'échange), dwg (Autocad), shp (Arcview), dgn (Microstation), tab (MapInfo).

La compétence en matière d'informatisation du plan cadastral est transférée par délibération du Conseil Municipal pour une durée de 6 années civiles. Le transfert est possible en cours d'année.

[La participation au titre de cette compétence est de 70 Euros pour 2009.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

– Transfère au SIEL sa compétence en matière d'informatisation du plan cadastral  
S'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes.

Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations

– Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

## **ACQUISITION TERRAINS PRES DE LA GARE**

M. le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de l'Industrie, de la Rue du Four à Chaux et de la Rue de Concillon, des démarches ont été faites auprès de Réseau Ferré de France pour acquérir une parcelle de terrain près de la Gare pour en faire un Parc de stationnement et une mini-gare routière. M. le Maire informe l'assemblée que RFF a donné son accord pour vendre à la commune 3464 m<sup>2</sup> de terrain à 7,00 €/m<sup>2</sup> soit 24 248 €. Ce terrain provient des parcelles cadastrées C 2922, C 2484 et C 1353.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de cette vente et charge M. le Maire de faire établir une division parcellaire par le Géomètre et lui donne tout pouvoir pour signer l'acte d'acquisition au nom de la commune. Cet achat est inscrit au budget de la commune dans le programme d'aménagement du quartier Four à Chaux / rue de Concillon.

## **ACHAT DU TERRAIN DE LA VILLE DE PARIS JOUXTANT LA STATION D'EPURATION :**

M. le maire informe le Conseil Municipal que la S.A.F.E.R. propose à la commune la rétrocession d'un terrain appartenant à l'origine à la Ville de Paris et jouxtant la station d'épuration au lieu-dit « Thuinon ». Cet achat permettrait d'augmenter la capacité de la station. La SAFER propose 7470 m<sup>2</sup> au prix de 3300 €.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cet achat de la parcelle ZD 37 contenant 7470 m<sup>2</sup> au prix de 3300 € et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les actes au nom de la commune.

## **ACQUISITION GRATUITE DES VOIRIES DU LOTISSEMENT ALLEE DES CHENES POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE**

M. le Maire donne lecture d'un courrier provenant de la Sté BOUGAINVILLE (M. MURAT - lotisseur) et de l'ensemble des co-lotis du lotissement « allée des Chênes » par lequel les propriétaires co-lotis et le lotisseur demandent la rétrocession des chaussées et des réseaux à la commune.

Suite à l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, les travaux de voirie et de réseau du lotissement ayant été réalisés conformément aux souhaits de la commune, Le Conseil Municipal accepte que le lotisseur et les co-lotis abandonnent gracieusement à la commune les VRD et les Parties commune du Lotissement « allée des Chênes ». Les vendeurs font leur affaire des frais occasionnés par cette cession. M. le Maire est autorisé à signer les actes au nom de la Commune.

## **SUBVENTION POUR L'OVE**

Le Conseil Municipal alloue une subvention exceptionnelle de 50 € demandée par l'organisme OVE (Œuvre des Villages d'Enfants) pour aider au financement du voyage d'un enfant de Balbigny. La somme sera tirée de la réserve de subvention du Budget de la Commune.